

OBA

Société par actions simplifiée au capital de 65.000 euros
Siège Social à 38000 GRENOBLE – 11, Chemin de l'Eglise

819 646 225 R.C.S. GRENOBLE

EXTRAIT

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à la refonte des statuts,
- à la démission du Président et à la nomination d'un nouveau Président ;
- à la nomination d'un Directeur Général de la société,
- au transfert du siège social,
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, (***), décident de refondre les statuts et adoptent, dans toutes leurs dispositions, article par article, puis dans leur ensemble, le texte des nouveaux statuts.

DEUXIEME DECISION

Les associées nomment en qualité de Présidente, sans limitation de durée, à compter de ce jour, en remplacement de la société SMART MIND, démissionnaire, à effet de la date de ce jour :

- la société **G.E.M DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège social est sis à 38000 GRENOBLE – 48, Boulevard Gambetta, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 909 785 917 RCS GRENOBLE,

qui exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et des statuts.

(***)

Monsieur Emeric GOHORY et Madame Mélanie GARCIA, es-qualités, déclarent accepter ces fonctions et confirment que la société GEM DEVELOPPEMENT remplit les conditions légales, réglementaires et statutaires pour leur exercice.

TROISIEME DECISION

Les associées nomment en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, à compter de ce jour :

- la société **SMART MIND**, société à responsabilité limitée au capital de 801.000 euros, dont le siège social est sis à 38100 GRENOBLE – 11, Chemin de l'Eglise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 921 422 309 RCS GRENOBLE

qui exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et des statuts.

(***)

Monsieur Olivier BARROT, es-qualités, déclare accepter ces fonctions et confirme que la société SMART MIND remplit les conditions légales, réglementaires et statutaires pour leur exercice.

QUATRIEME DECISION

Les associées décident de transférer le siège social de la société, à compter de ce jour, à l'adresse suivante : 48, Boulevard Gambetta – 38000 GRENOBLE.

Les associés décident que l'article siège social des nouveaux statuts sera rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 38000 GRENOBLE – 48, Boulevard Gambetta. »

CINQUIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au Cabinet PEYRET-GOURGUE & Associés à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associées.

Le présent procès-verbal est consigné au registre prévu par la loi.

En tant que de besoin, les signataires des présentes déclarent que le contenu du présent procès-verbal reflète de manière sincère et exacte les décisions adoptées par les Associés de la Société à la date du **6 février 2026**, nonobstant la signature matérielle des présentes sur la plateforme DocuSign à une (des) date(s) postérieure(s).

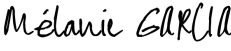
GEM DEVELOPPEMENT

Monsieur Emeric GOHORY et Madame Mélanie GARCIA

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Signé par :

3C9AE4805370405...

Signé par :

73C80EECAA0748C...

SMART MIND

Monsieur Olivier BARROT

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Signé par :

235925356FCC432...